Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201321-20251204-1411202507-DE

Commune de LOHUEC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1411202507

Séance du 14 novembre 2025

Nbre de Membres afférents au Conseil municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 07/11/2025
Date d'affichage : 07/11/2025

Le 14 novembre 2025 à 20h, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,

Etaient présents : THOS, LE MARREC, BOURDOULOUS, LE CLEC'H, GARION, LEFEUVRE, LOZAC'H, DALMAT

Etaient absents : BOURGEAIS, LEFEUVRE, DUBOURG

Secrétaire de séance : THOS Fanny

Objet de la délibération : **Vente QUELENN Yvon**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 30 mai 2025, une délibération avait été prise concernant le déclassement de domaine public d'une partie de terrain sur laquelle avait été construite une dépendance accolée à la maison sur la parcelle AB40.

Le Maire expose :

- que la parcelle est maintenant cadastrée AB146 suite au plan de division et à l'extrait du plan cadastral envoyés par le Cabinet de géomètre Roux & Jankowski, d'une superficie de 10m² située rue des Sabotiers 22160 LOHUEC ;

- que Monsieur Yvon QUELENN, domicilié au 46 avenue de la brigade Piron 14640 VILLERS SUR MER, a manifesté son intérêt à acquérir cette parcelle ;

- que le prix est de minimum de 500€ sur une base de 2€/m² si la surface acquise n'atteint pas la somme de 500€. Pour le cas où la superficie permet d'atteindre les 500€, les mètres carrés supplémentaires seront facturés 2€ le m².

- que les frais de notaire et de bornage (bornage déjà effectué le 02/09/2025) sont à la charge de l'acquéreur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201321-20251204-1411202507-DE

- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée AB146 au prix de 500€ à Monsieur Yves QUELENN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Claude LOZAC'H